

IMPACTS DE L'AUSTÉRITÉ SUR LES CENTRES CULTURELS : VERS UN ETAT DES LIEUX

Résultats de l'enquête auprès des directions – janvier 2016



Réseau des professionnels
en Centres culturels asbl
www.astrac.be

LA DEMARCHE

Financements structurels des opérateurs culturels gelés ou diminués, réductions, remise en question voire suppression d'autres aides publiques, absence de trajectoire budgétaire claire pour la culture, politiques culturelles inspirées par des objectifs économiques, de rationalisation, de management, de valorisation territoriale, médiatiques, d'intégration ou d'activation sociale ... Les Centres culturels sont-ils impactés et si oui comment?

Sans prétendre à pouvoir dresser le tableau complet de la situation des Centres culturels dans le contexte difficile d'aujourd'hui, l'ASTRAC a souhaité contribuer à l'aide de ce petit « baromètre » à un premier état des lieux et, au travers de celui-ci, à une sensibilisation large à la fragilisation croissante d'un secteur culturel peu médiatisé et pas bien connu du « grand public » pour ses principes et méthodes d'action spécifiques.

Nous nous adressons donc aux acteurs des Centres culturels mais aussi et surtout aux décideurs, aux partenaires et aux autres interlocuteurs du secteur, à ses utilisateurs et à tout citoyen susceptible de pouvoir participer à la recherche de solutions solidaires et durables aux problèmes de société qui menacent aujourd'hui les Centres culturels et plus en général l'action culturelle dont ces derniers sont des porteurs emblématiques.

Ce document rassemble d'une part une série d'informations « objectives » sur les moyens des Centres culturels, avec quelques commentaires sur les principales pressions qu'ils subissent aujourd'hui. Ces commentaires ont été formulés suite à un échange avec l'Association des Centres culturels (ACC) et l'Association des programmeurs professionnels (ASSPROPRO), avec qui l'ASTRAC partage des missions pour fédérer et représenter les acteurs des Centres culturels.

Ce document comprend d'autre part des données plus subjectives tirées d'une enquête réalisée par l'ASTRAC dans le courant de l'automne 2015 auprès des directeurs des Centres culturels. L'ASTRAC étant le Réseau des professionnels en Centres culturels, qui défend les Centres culturels à partir des points de vue des travailleurs et des équipes, cette enquête a été conçue dans le but de traduire avant tout les regards et les vécus des directeurs en tant que professionnels, plutôt qu'en tant que représentants d'une institution et ses pouvoirs organisateurs.

Les réponses de 93 des 115 institutions ont pu être obtenues ; elles sont généralement d'une bonne qualité et s'avèrent représentatives des différentes catégories des institutions. Ces réponses ont été confrontées aux chiffres que la Direction des Centres culturels du Ministère de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles extrait chaque année des comptes annuels des Centres culturels. Elles ont également été complétées sur la base d'une analyse partagée avec l'ACC et ASSPROPRO de différents autres « signaux faibles » qui sont parvenus à nos organisations lors de notre travail de tous les jours pour accompagner et outiller les acteurs de terrain : témoignages, questions, demandes de conseil ...

L'ASTRAC remercie vivement toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce « baromètre ».

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1. Un secteur en transition, dans un climat d'incertitude

Un nouveau décret sur la reconnaissance et le financement des Centres culturels a été adopté fin 2013 pour entrer en vigueur début 2014.

Ce décret, voté à l'unanimité en 2013, résulte de plusieurs années de réflexions et de concertation avec le secteur et emporte donc l'adhésion de la majorité des acteurs des Centres culturels. D'importantes dynamiques de transition ont été initiées dans la plupart des lieux. Elles ont abouti à quatre demandes de reconnaissance introduites en 2014 et six en 2015.

Trois demandes d'opportunité de reconnaissance issues d'organisations non reconnues sous le décret précédent ont également été introduites suite à la levée par le nouveau décret du moratoire en vigueur depuis 2004 sur la reconnaissance de nouveaux opérateurs.

La réforme du décret a eu lieu à partir de 2011-2012 dans un contexte de dégradation économique et budgétaire qui a aggravé le climat d'incertitude qui accompagne tout changement.

Le chantier décret et le manque de moyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont à la base de prolongations successives des contrats-programmes dont la plupart date de 2009.

Aujourd'hui la totalité du secteur est sous avenant, y compris les quelques Centres reconnus récemment dans les termes du nouveau décret qui attendent la conclusion de leur contrat-programme. Leurs reconnaissances toutefois ont été octroyées à budget constant, c.à.d. au moins dans un premier temps sans le refinancement que le décret prévoit pour garantir la mise en œuvre des missions redéfinies.

Ce gel du financement du décret, instauré en 2015 porte pour l'instant sur l'année 2016 ; les perspectives pour les années suivantes restent incertaines tout en s'annonçant sombres.

Rappelons que le coût de la première mise en application du nouveau décret a été estimé à un montant comparable au coût du renouvellement des contrats-programmes sous le décret précédent.

2. Quelques mots sur l'emploi

En tant que Réseau des professionnels, l'ASTRAC est particulièrement sensible à la situation de l'emploi au sein des Centres culturels.

Avant d'aborder le financement du secteur, voici une petite contextualisation.

Les Centres culturels ont connu une importante professionnalisation depuis le début de ce 21^e siècle et encore durant la précédente législature, pour répondre à des évolutions dans la société et au sein des métiers de la culture.

Aujourd'hui, le secteur représente dans sa globalité environ 960 « équivalent temps plein » (ETP) ou quelque 1200 personnes sous contrat à durée indéterminée. Ces chiffres ne tiennent pas compte toutefois du personnel communal mis à la disposition d'une grande partie des Centres culturels, bon pour plusieurs dizaines d'ETP, ni des emplois temporaires.

La moitié des ETP du secteur est affectée à l'animation (au sens large), un quart aux fonctions administratives, un quart aux fonctions techniques.

115 concernent des directeurs/trices, dont la rémunération est soutenue, en partie, par le « décret emploi » du 10 octobre 2008.

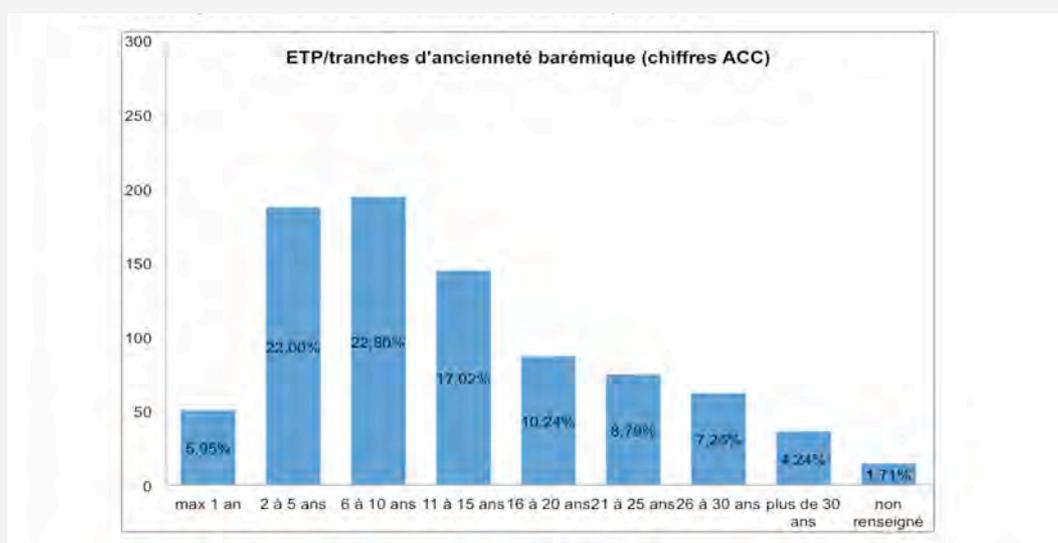
Ce décret prévoit que les Centres culturels bénéficient d'une aide pour le poste de permanent affecté au directeur ainsi qu'une aide complémentaire pour les autres travailleurs figurant dans le cadastre de l'emploi. En revanche, il impose le respect des barèmes de la CP 329.02 ; ces barèmes sont fixés à 94,4% du barème de référence.

Entre 2009 et 2013, le coût global de l'emploi a augmenté de 22 %, et cela non seulement à cause d'une augmentation du volume d'emploi global (professionnalisation) mais aussi à cause du coût des anciennetés : la compensation salariale de l'expérience acquise par les travailleurs.

Suite aux conventions collectives de travail, le coût d'un travailleur socioculturel augmente régulièrement de 0 à 20 ans d'expérience pour se stabiliser autour de 26 ans d'expérience.

Le secteur des Centres culturels est un secteur « jeune » : plus de la moitié des ETP du secteur concernent des travailleurs avec moins de 10 d'expérience. Sans départs imprévus en nombre considérable, le coût de l'emploi lié à l'expérience se développera donc fortement dans les 10 ans à venir et le départ des travailleurs avec plus de 25 ans d'ancienneté ne permettra pas d'absorber l'augmentation des coûts de l'emploi du personnel restant.

La professionnalisation des Centres culturels est donc un acquis fragile qui nécessitera des solutions financières sa consolidation.



Comment les emplois des Centres culturels, sont-ils financés ?

Selon les chiffres de 2014, pour 37% sur « fonds propres », pour pas moins de 48% par des aides provenant des Régions (APE, ACS) et pour 15% par des fonds Maribel provenant des cotisations patronales mutualisés.

3. Des moyens sous pression, des perspectives sombres

Les moyens des Centres culturels proviennent essentiellement d'aides publiques.

Le subventionnement se fait dans le cadre de contrats-programmes pluriannuels (d'une durée théorique de 4 ans jusqu'à présent). Il est en théorie « tripartite », assuré paritairement par la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un côté et la ou les communes et la province ou la Commission communautaire française de l'autre – ces trois parties sont les cosignataires des contrats-programmes. Avec le temps toutefois, les Régions wallonne et bruxelloise sont également devenues d'importants partenaires financiers du secteur, via les aides APE et ACS accordées à une grande majorité de Centres culturels.

Le graphique ci-contre en forme de camembert donne un aperçu des moyens financiers les plus importants dont disposent les Centres culturels.

Il a un caractère exemplatif. Les répartitions précises entre les différents types de moyens sont celles d'un Centre culturel situé en Région Wallonne, en zone urbaine, de catégorie 1+. Il fait partie des Centres culturels « locaux » (décret 1992) un peu plus grands sans toutefois faire partie des plus grosses structures.

Les pourcentages pour chaque type de financement portent sur l'année 2014.

Les informations en italique qui y sont reliées concernent des tendances ou menaces résultant de mesures prises ou annoncées aujourd'hui ou dans un passé récent.

Le graphique ne met en lumière que les aides financières, en argent.

Il ne porte donc pas sur les aides services accordées aux Centres culturels par les communes partenaires. Ces aides sont nombreuses et importantes, consistant notamment en la mise à disposition d'infrastructures ou de personnel.

Le graphique ne contient aucune information sur l'évolution des coûts des Centres culturels.

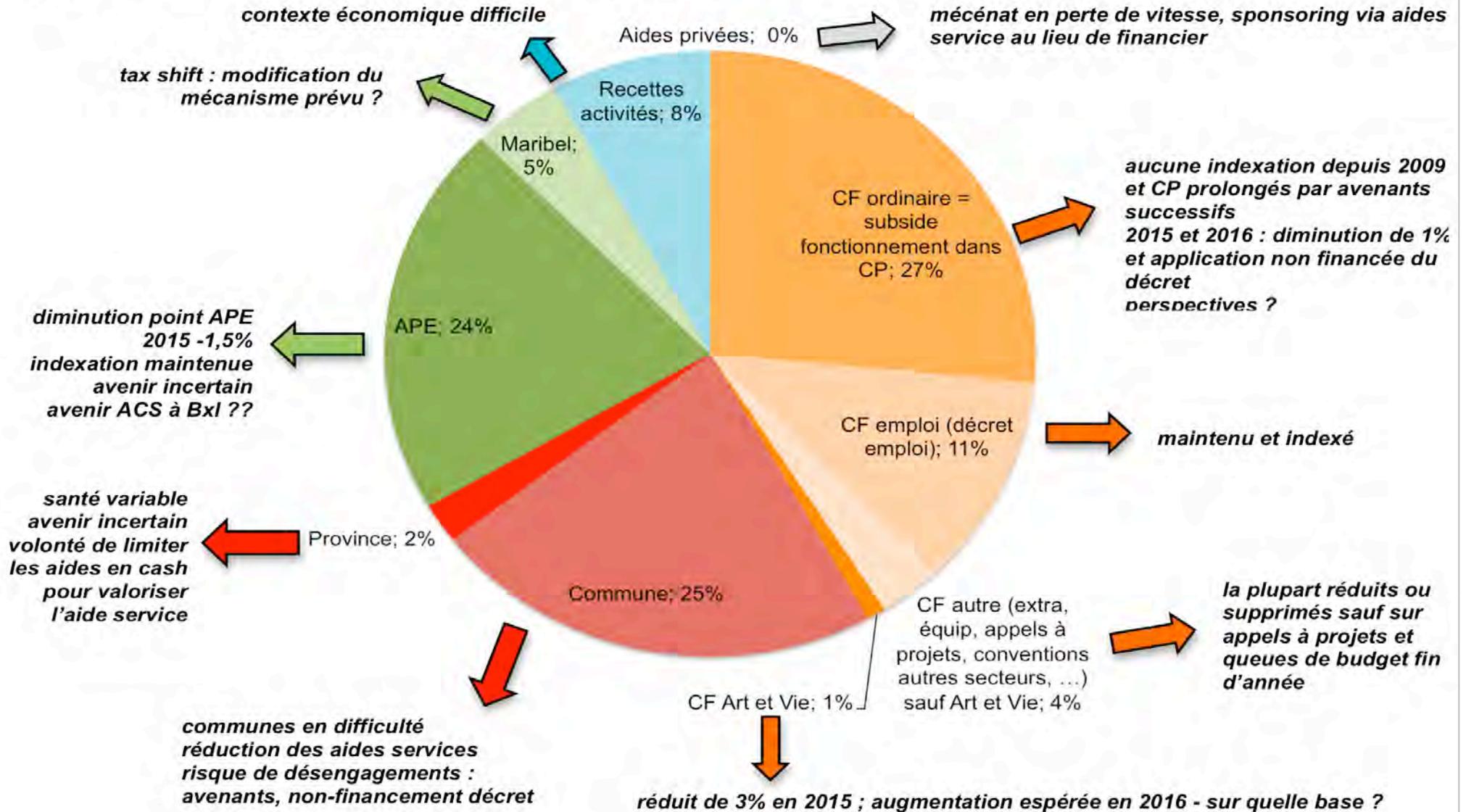
Il convient de souligner que plusieurs de ces coûts ont subi d'importantes augmentations récemment : l'emploi, l'énergie, les coûts administratifs et de tous les services, les coûts des spectacles, etc.

Cette augmentation a été de l'ordre de 22% pour l'emploi et de 20% pour les autres coûts entre 2009 et 2013.

Sources de financement des Centres culturels et les pressions qu'ils subissent

Exemple d'un CC de la catégorie 1+ (selon décret '92) en RW

contexte économique difficile



*communes en difficulté
réduction des aides services
risque de désengagements :
avenants, non-financement décret*

1.

La **Fédération Wallonie-Bruxelles** (FWB) est le premier financeur du secteur. Elle assure globalement une petite moitié de la totalité des moyens des Centres culturels.

Dans ce contexte, c'est la subvention de fonctionnement accordée dans le cadre des contrats-programmes qui est la plus importante des aides.

Cette subvention a été gelée pendant plusieurs années suite à l'effet cumulé d'une non-indexation depuis 2011 et des prolongations des contrats-programmes.

En 2015, le subside de fonctionnement a été réduit de 1% ; il est maintenu à ce niveau en 2016 et le nouveau décret est « appliqué » sans le financement.

Les perspectives pour l'après 2016 sont inconnues.

Les subventions accordées par la FWB en vertu du décret emploi sont importantes également. Elles restent stables pour l'instant et ont même continué d'être indexées ; ce ne sera pas le cas en 2016.

Les conventions avec les autres secteurs de la culture sont frappées par la même mesure d'économie que les subsides dans le cadre des contrats-programmes et ont subi une réduction de 1% en 2015 maintenue en 2016. Quelques dizaines de Centres bénéficient d'un soutien supplémentaire dans ce contexte.

Dans la même catégorie des « autres subventions de la FWB », on retrouve les aides à l'équipement, réduites à presque 0 en 2014 et augmentées très légèrement en 2015, les aides extraordinaires, en baisse également depuis 2010 et attribuées depuis toujours selon des logiques peu transparentes, souvent au moment de la répartition des queues de budget, et enfin, les aides suite à des appels à projets.

Les aides accordées dans le cadre des Tournées Art et Vie (TAV), le dispositif mis en place par la FWB pour soutenir la diffusion, ont été isolées. Elles peuvent être beaucoup plus importantes que dans le cas représenté à l'aide du graphique.

Les Centres culturels sont les premiers diffuseurs des Arts de la scène en FWB.

Après une diminution du budget des TAV en 2015 qui l'a fait revenir à son niveau de 2004, une augmentation est annoncée pour 2016. Une réforme se prépare – qui peine à se lancer, la concertation des différents opérateurs et partenaires doit encore se structurer. Le dispositif n'a pas été évalué, comme annoncé pourtant en son temps. Le mode de répartition actuel semblerait défavoriser les petits lieux de diffusion.

2.

Les **pouvoirs locaux** – provinces et communes surtout – sont le deuxième partenaire des Centres culturels, en termes quantitatif et qualitatif, en tant que cosignataires de contrats-programmes.

Rappelons que le graphique ne comprend aucune information sur les aides services accordées notamment par les communes aux Centres culturels, aides services dont l'apport valorisé en argent peut dépasser le montant des aides financières.

Les aides des communes subissent d'importantes pressions aujourd'hui pour l'ensemble des Centres culturels.

Un nombre croissant de communes se trouve dans des situations budgétaires étreintes. Plusieurs sont sous tutelle, ce qui complexifie leur soutien aux Centres culturels, avec parfois des interprétations niant l'autonomie des asbl que sont les Centres et permettant aux communes de puiser dans les réserves éventuelles constituées par « leurs » Centres culturels pour réalimenter le budget communal.

La diminution des subventions de la FWB et l'application non-financée du décret ébranlent la confiance des communes avec un risque de désengagement ou de perte d'intérêt pour celles non encore associées. Les hypothèses prévues par le décret pour renforcer le maillage territorial du secteur sont donc compromises.

Quant aux provinces, si celles-ci peuvent accorder aux Centres culturels un soutien précieux en aides services et/ou d'ordre symbolique, elles ne sont pas des financeurs importants du secteur. Les situations varient considérablement selon les provinces, quant à l'ampleur des aides octroyées et quant à leur santé financière. Là où le contexte financier se complique, une tendance à remplacer des apports en argent par des aides services semble s'annoncer.

3.

Parmi les différentes **aides à l'emploi** autres que celles de la FWB, celles accordées par les régions sont les plus importantes. Ce sont elles notamment qui ont rendu possible la professionnalisation du secteur.

Mais il reste quelques Centres culturels qui n'en bénéficient pas. Il a été très difficile, ces dernières années, de décrocher des aides nouvelles, les secteurs culturels ne faisant pas partie des priorités des politiques régionales en question. Aucune nouvelle aide ASC n'a été accordée au secteur des Centres culturels depuis 12 ans. Les nouvelles aides APE sont des exceptions.

En 2015, les subsides APE de la Région wallonne ont été diminués de 1,5 %. Cette économie est maintenue en 2016.

Ces aides sont toutefois toujours indexées. Elles entraînent en outre l'avantage considérable d'une importante réduction des charges patronales.

Mais leur avenir est incertain. Le dispositif est évalué actuellement par la Région et les hypothèses de sa réorientation vers des fins de type « activation des chômeurs » ou la suppression des réductions patronales n'ont pas encore été exclues.

En Région bruxelloise, les ACS sont sous évaluation aussi ; les mêmes questions sont soulevées.

Les aides de type Maribel sont moins généralisées dans le secteur des Centres culturels et leur volume est moins important. Leur avenir dépend du niveau fédéral. Dans le sillage des négociations sur le « tax shift », une réflexion a été initiée sur une éventuelle modification du dispositif.

L'avenir de l'ensemble des aides à l'emploi est menacé également par la baisse des subsides de fonctionnement qui peut avoir un effet « boule de neige », puisque ces aides sont toutes accordées sous la condition du maintien du volume de l'emploi à un niveau prédéfini.

4.

Comme évoqué plus haut, les moyens des Centres culturels proviennent essentiellement d'aides publiques.

Leurs capacités à mobiliser des **aides privées** – issues du mécénat, de sponsoring, y compris le *crowd funding* et des **participations des publics** – sont limitées de par la nature même de leurs missions. Celles-ci imposent des politiques tarifaires démocratiques et des choix de programmation inspirés par des motifs autres que la recherche de profit financier, le succès médiatique ou le souci de plaire au plus grand nombre.

Le mécénat est globalement en perte de vitesse et ici aussi on constate que des soutiens matériels sont de plus en plus souvent privilégiés au lieu d'apports en argent. Certains Centres toutefois arrivent toujours à trouver des sponsors, notamment pour de « grands » événements médiatisés qui ont souvent un caractère ponctuel.

Quant aux recettes des activités, il n'existe pour l'instant aucun outil permettant de connaître les fréquentations des Centres culturels ni de suivre leurs évolutions. L'analyse des comptes annuels des Centres suggère toutefois que les recettes sont globalement en chute et cela depuis plusieurs années, probablement sous l'influence du contexte économique. Les chiffres d'affaires des Centres culturels ont diminué de 7% en moyenne entre 2011 et 2014, avec des variations selon les caractéristiques des Centres et de leurs territoires. Les réductions concernent près de la moitié des Centres culturels.

LA FRAGILISATION SUR LE TERRAIN : LES TÉMOIGNAGES DES DIRECTIONS

- - - « Nous constatons une diminution significative de nos recettes propres, en particulier la billetterie, le sponsoring et les locations privées d'espaces ou de services. » - - -

- - - « Moins de spectateurs et moins de consommation après les représentations » - - -

- - - « Diminution des inscriptions aux stages et ateliers. Diminution du sponsoring » - - -

- - - « La Ville limite aujourd'hui ses aides services, ce qui nous met dans l'obligation de nous adresser au privé pour toute une série de prestations auparavant prises en charge. » - - -

- - - « Les aides financières de la communes sont gelées depuis 5 ans. La Province a diminué ses interventions de 10 % par an. » - - -

- - - « Fin du détachement d'un agent communal, diminution de la subvention communale... » - - -

- - - « Toutes les charges relatives à l'entretien du bâtiment ou achats de matériel technique incombent désormais à l'asbl. » - - -

- - - « La commune a réduit ses aides financières de 1% » - - -

- - - « La commune a inscrit au budget une augmentation exceptionnelle de notre subside pour nous maintenir à flot et palier la baisse de la FWB. » - - -

- - - « Nous misons sur les appels à projet. De temps en temps, on gagne comme avec les billets à gratter de la Loterie nationale. » - - -

- - - « Comme chez beaucoup de mes collègues, mon métier est devenu de chercher des subventions et des sponsors... » - - -

Des indices à la baisse sur plusieurs fronts

Comme exposé ci-dessus, les subsides de la FWB et de la Région wallonne ont subi des réductions structurelles qui touchent le secteur dans son ensemble.

L'enquête auprès des directions indique que plus de 40% des Centres culturels sont aujourd'hui confrontés à d'autres diminutions de leurs moyens également.

Il s'agit le plus souvent de diminutions des recettes des activités des Centres culturels, évoquées par un cinquième des centres qui ont répondu. Les témoignages portent sur une participation aux stages ou ateliers moins importante, sur la fréquentation aux spectacles qui diminue, avec des publics qui ont tendance à consommer moins après les activités, sur des revenus moins importants provenant de la location d'espaces, de matériel ou de services à des tiers.

Un centre sur huit témoigne d'une réduction des aides accordées aux Centres culturels par la ou les communes partenaires. Il s'agit le plus souvent de la suppression ou de la réduction d'aides services comme la mise à disposition de locaux ou de matériel, la prise en charge de frais d'entretien ou d'énergie, le détachement de personnel communal. Dans quelques cas également, les apports financiers ont été revus à la baisse, voire annulés.

Pour environ les deux tiers des directeurs consultés, ces diminutions dans leur ensemble ont un impact réel, dont l'importance varie de « moyenne » à « décisive ».

Selon l'enquête, moins de 30% des Centres ont pu mobiliser des aides nouvelles.

Paradoxalement, là où de nouvelles aides sont accordées, elles proviennent notamment des communes. Le contexte politico-économique semble donc engendrer deux types de réponses de la part des communes partenaires des Centres culturels : ici, elles se désengagent, là elles se décident à amplifier leur soutien, poussées par le nouveau décret ou pour venir au secours de leur Centre. Ce constat pose la question d'un développement du secteur à des vitesses différentes, avec tout ce que cela peut impliquer pour l'égalité entre les citoyens dans l'exercice des droits culturels.

Les nouvelles aides que les Centres culturels ont trouvées proviennent également de divers appels à projet ou du privé.

Il s'agit généralement ici d'aides à caractère ponctuel pour des projets de courte durée provenant de secteurs autres que la culture et régis par des logiques qui ne sont pas nécessairement celles des Centres culturels.

Dans leur ensemble, ces aides nouvelles sont globalement évaluées comme étant d'une importance « négligeable » à « moyenne ». Dans 10% des cas seulement, elles sont appréciées comme étant d'une importance « décisive ».

Malgré cela, les réponses à l'enquête indiquent que la recherche d'aides complémentaires a tendance à devenir pour les équipes des Centres culturels une activité spécialisée, voire un métier en soi qui demande des compétences spécifiques et surtout un investissement en temps important, et cela sans garantie de résultat conséquent.

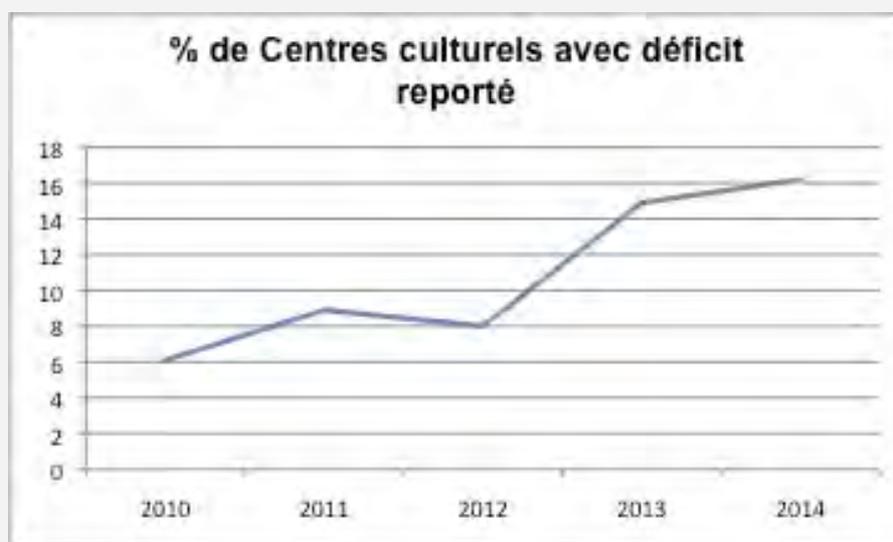
La santé financière compromise

Vu la diminution des moyens et l'augmentation continue des coûts, la situation et la gestion financières des Centres culturels sont devenues très précaires.

Selon les chiffres de la Direction des Centres culturels, plus de 50% des Centres ont clôturé l'exercice 2013 avec un déficit ; plus de 15% affichaient une perte reportée.

Ces mêmes chiffres, comme les résultats de l'enquête, semblent témoigner d'un certain redressement en 2014 avec « seulement » un tiers de Centres qui affichent un déficit annuel significatif. Toutefois, une analyse comptable plus fine nous apprend vite qu'il ne s'agit que d'une apparente amélioration.

Le nombre de Centres culturels avec une perte reportée a continué d'augmenter en 2014 ; le montant moyen du résultat reporté est en constante diminution.



Dans l'enquête, seulement 10% des directions témoignent à la fin de l'année 2015 d'une situation financière tout à fait saine ; plus de la moitié (51%) donne une évaluation "mitigée" à "négative". Cinq directeurs évoquent une situation critique, voire intenable.

- - - « La stagnation des moyens induit une impossibilité de développement et nous conduit à moyen terme vers un déficit structurel. » - - -

- - - « Si la situation devrait perdurer, il est évident que nous devons revoir le fonctionnement global du Centre culturel. » - - -

- - - « La recherche de fonds privés pour pallier le manque de fonds public mobilise des énergies et du temps de travail qui n'est pas utilisé pour remplir nos missions de base. » - - -

- - - « Comme beaucoup de mes collègues, mon métier aujourd'hui est devenu chercheur de subventions et de sponsors. » - - -

- - - « On privilégie des projets à moindre coût au dépens de la qualité. » - - -

- - - « Il y a une pression constante sur l'activité qui doit trouver sa rentabilité. La médiation culturelle cela ne paie pas. La transmission culturelle cela ne paie pas. » - - -

- - - « Grand retour des spectacles d'humour ou des productions médiatisées ! Nous avons tendance à programmer de manière consensuelle en évitant des choix audacieux pour éviter le risque de pertes. » - - -

- - - « Nous ne parvenons plus à répondre aux sollicitations des citoyens faute de moyens humains. » - - -

- - - « Nous augmentons les locations payantes...avec une forte implication du personnel technique et utilisation du matériel...qui n'est plus entretenu convenablement... » - - -

- - « Les projets sont désormais étudiés en fonction de leur impact budgétaire bien plus qu'en fonction de leur plus-value en terme de développement culturel » - - -

Un éventail de mesures d'économie, et leurs impacts

Plutôt que de traduire une amélioration de la santé financière du secteur, la diminution de Centres culturels en perte en 2014 est le reflet de mesures d'économies.

Ces mesures sont prises par la grande majorité des Centres : plus de 80% du panel en font part.

Les économies opérées portent en premier lieu sur les frais de fonctionnement mais aussi sur d'autres dépenses moins facilement « compressibles » sans affecter la nature, l'impact de l'action menée ou le volume d'activités.

Ce sont avant tout la programmation et la diffusion qui font l'objet d'économies.

Affectées dans environ la moitié des cas (48%), elles sont touchées de différentes manières. Un Centre culturel peut décider de programmer moins, de choisir des spectacles moins chers et/ou de privilégier des propositions moins risquées qui remplissent les salles plus facilement.

Souvent liée à la diffusion, l'activité de médiation serait réduite dans un cas sur six.

Dans un cas sur trois, on témoigne d'une augmentation des participations financières des publics.

Les résultats de l'enquête révèlent donc un début d'affaiblissement du rôle des Centres culturels en tant que passeurs d'art et de relais de pratiques artistiques.

Un répondant sur six évoque en outre une réduction du soutien apporté aux artistes.

A côté de cela, d'autres services fournis par le Centre culturel seraient supprimés ou réduits dans un cas sur dix.

Des partenariats mis en veille sont signalés dans une réponse sur six.

Le risque d'un certain repli sur soi n'est pas que théorique.

- - - « *Un stress permanent: comment réussir à terme à mener le bateau sans toucher au personnel...* » - - -

- - - « *Dès 2017 nous serons dans une impasse budgétaire : ou on ne pourra plus payer certains salaires ou on annulera les projets... c'est le chat qui se mord la queue !* » - - -

Si différentes mesures affectent donc un ou plusieurs aspects de l'action des Centres culturels, l'emploi est touché également.

Plus d'un directeur sur quatre (27%) font part d'une réduction des frais de personnel.

L'enquête démontre que l'avenir de l'emploi est une préoccupation majeure pour de nombreux directeurs qui sont plusieurs à témoigner de leur désarroi face au choix qui leur est imposé : garantir la continuité de l'action du Centre culturel ou préserver l'emploi au sein de la structure. Les réponses indiquent que dans de nombreux cas ce sont à la fois les coûts de l'action et du personnel qui sont réduits.

Les mesures prises sont des réductions volontaires ou obligatoires du temps de travail des travailleurs, le non remplacement en cas de départs ou l'engagement de remplaçants moins chers, la non prolongation de contrats à durée déterminée et, dans quelques cas, des licenciements « secs ».

Si toutes les fonctions semblent touchées, les économies concernent avant tout l'animation au sens large, y compris la coordination de projets et les fonctions administratives.

Une dégradation des conditions de travail se dessine.

Les témoignages d'équipes surchargées de travail sans possibilité de soulagement sont nombreux.

La fatigue est largement installée, avec un ressenti d'étranglement, une démotivation, des tensions et angoisses, qui compromettent le bon fonctionnement des équipes. Les cas de « *burn out* » semblent se multiplier.

Dans l'enquête, un répondant sur dix évoque des départs volontaires de travailleurs plus nombreux que d'habitude. Le turnover au niveau des directions même est frappant également. Un quart des directeurs du secteur est en place depuis 3 ans ou moins, la moitié depuis 5 ans ou moins.

Là où de nouveaux engagements sont encore possibles, des considérations budgétaires influencent de plus en plus souvent la description des profils et la détermination d'un cadre de rémunération qui ne prend pas systématiquement en considération le niveau de formation ou l'expérience professionnelle utiles du travailleur.

Pour presque la moitié des personnes interrogées, valoriser, pérenniser et/ou renforcer l'emploi au sein du Centre culturel est le premier besoin qui reste sans réponse aujourd'hui faute de moyens. Un directeur sur quatre estime que si demain la FWB arrivait à dégager de nouveaux moyens pour les Centres culturels, il faudrait les affecter prioritairement à l'emploi.

- - - « Si nous avons tenu le coup c'est grâce à nos réserves, l'augmentation de la dotation communale, le soutien de la province et malheureusement le licenciement d'un mi-temps. » - - -

- - - « Pour que l'impact des économies soit significatif, la tentation est grande de piocher dans le personnel d'animation qui est cependant le moteur de l'institution. » - - -

- - - « Je viens de recevoir 5 points APE mais je ne pourrai pas l'engager faute de moyens supplémentaires. » - - -

- - - « On court on court... » - - -

- - - « C'est l'étranglement. » - - -

- - - « Nous sommes en permanence surchargés. » - - -

- - - « L'inquiétude pour l'avenir, le manque de ballon d'oxygène, de fonds de réserve, suscite une angoisse permanente qui crée des tensions dans l'équipe et rend le travail très difficile... » - - -

- - - « L'ambiance est détestable au sein de l'équipe... les faits et gestes sont épiés à la loupe sous le prétexte des restrictions budgétaires. » - - -

- - - « Morosité ambiante chez les directeurs, peur de l'avenir, à court et à long termes. Ressentiment, sentiment d'abandon, sentiment de non-respect des travailleurs culturels... » - - -

- - - « Chez nous, tous les membres du personnel cherchent un emploi ailleurs, la plupart dans un autre secteur. » - - -

- - - « Il est impossible d'ajuster les salaires du personnel par rapport à leurs compétences. » - - -

- - - « On embauche sans tenir compte de l'ancienneté ou des barèmes légaux pour pouvoir tenir nos engagements en terme d'activités » - - -

- - -« Nos travailleurs sont de plus en plus précarisés. Ils subissent aussi l'augmentation générale du cout de la vie et sont de plus en plus nombreux à avoir du mal à finir le mois en équilibre. » - - -

Une réforme mise au ralenti

L'enquête révèle que la mise en œuvre du nouveau décret sur les Centres culturels est une autre préoccupation importante pour les directions.

Soulignons d'abord une conclusion relative à l'impact des différents éléments abordés ci-dessus sur la transition du secteur vers le nouveau décret.

Malgré une mobilisation importante des équipes depuis plusieurs années dans ce contexte, la refonte du secteur semble aujourd'hui compromise par le climat de tension dans lequel elle doit s'opérer.

Le risque d'un désengagement ou d'un désintérêt des communes suite au manque de moyens de la FWB pour financer l'application du décret a été évoqué plus haut.

Selon l'enquête, un gros tiers des Centres culturels au moins a modifié l'agenda mis en place en vue de la demande de reconnaissance sous le nouveau dispositif. Dans certains cas, le processus a été accéléré mais bien plus souvent le chantier a été reporté voire mis en veille.

Les raisons évoquées sont un manque de temps en lien avec un état de surmenage, un manque de perspectives claires d'où une impossibilité de se projeter dans l'avenir, et enfin différents obstacles liés à des difficultés financières.

La mise en œuvre du nouveau décret reste pourtant un objectif important pour les directions. C'est cet objectif qui est retenu le plus souvent comme étant primordial dans l'hypothèse d'un refinancement des Centres culturels par la FWB, avant même le renforcement de l'emploi.

- - - « Notre nouveau plan d'action présenté en 2014 et reconnu en vertu du nouveau décret en 2015 ne pourra être mis en œuvre sans moyens supplémentaires! Toutes les énergies rassemblées vont s'essouffler sans les moyens financiers espérés. » - - -

- - - « Vu le flou qui plane sur le financement du nouveau décret, la volonté du CA est de rentrer notre dossier au plus tôt afin d'être sur le premier train de "la liste d'attente" s'il en existera une. » - - -

- - - « Nous avons prévu d'introduire la demande en juin 2015. Le contexte politique et financier nous a poussé à reporter d'un ou deux ans. » - - -

- - - « Imaginer de nouveaux projets dans le cadre du nouveau décret est difficile vu la stagnation des subsides et il est irréaliste de demander à l'équipe de s'engager pour les décevoir après. » - - -

- - - « Les Communes périphériques ne voient plus pourquoi elles s'associeraient, sans une perspective de soutien financier ! » - - -

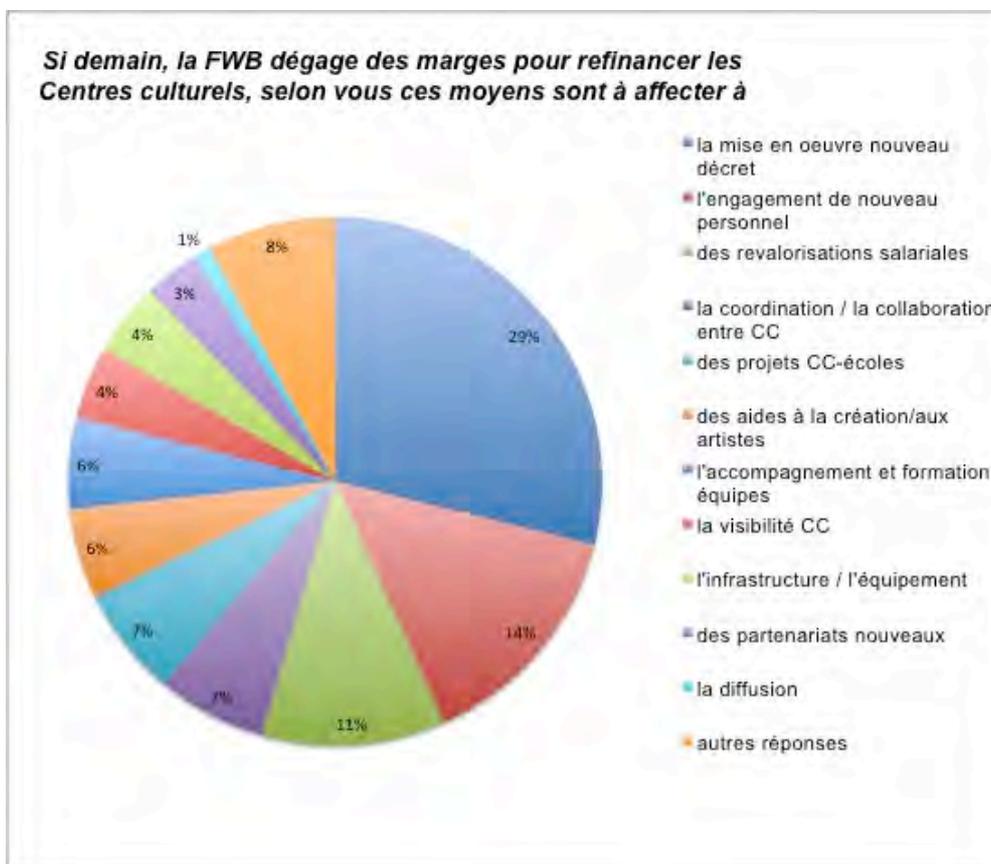
- - - « Peu de personnel veut dire peu de monde pour maintenir un certain niveau d'activité, donc peu ou pas de temps pour se lancer de manière sérieuse dans l'analyse partagée. » - - -

- - - « La mise en œuvre du nouveau décret viendra en appui aux différents postes en souffrance aujourd'hui: équipement, aide à la création, partenariats, barèmes du personnel, ... » - - -

- - -« Le nouveau décret doit être une priorité. Il permettra de travailler plus en rapport avec nos réalités spécifiques et de renforcer l'exercice des droits culturels des populations. » - - -

- - - « La mise en œuvre du décret (avec financement), notamment des aspects liés à la reconnaissance en diffusion des arts de la scène et d'actions spécialisées permettraient de maintenir, voire de développer notre action. » - - -

- - - « Le nouveau décret a été adopté à l'unanimité par le Parlement, il n'y pas lieu de chercher un autre combat que celui de sa pleine application. Ce décret est entièrement tourné vers le citoyen et je le défendrai jusqu'au bout. » - - -



- - - « *La réduction des budgets culturels impacte tout le travail d'un secteur déjà en manque de visibilité. J'espère qu'on n'est pas voué à disparaître.* » - - -

- - - « *Nous faisons appel aux énergies de tous (professionnels et bénévoles) et nous travaillons avec des bouts de ficelles.* » - - -

- - - « *Un travail culturel de qualité tel que voulu par le nouveau décret demande du temps et des moyens – notre démocratie en a besoin pour rester vivante.* » - - -

Ce document est téléchargeable sur www.astrac.be.

Pour plus d'informations ou pour commander votre exemplaire papier : infos@astrac.be